

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

- U 52 -

Durée : 2 h 00

Coefficient : 2

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

LE CANDIDAT TRAITERA AU CHOIX LE SUJET 1 OU LE SUJET 2

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

- U 52 -

Sujet 1

**État national et minorités :
l'exemple de la Tchécoslovaquie de 1914 à nos jours**

Document 1 : Carte de l'Empire austro-hongrois en 1914

Document 2 : L'éducation réservée aux Slovaques dans l'Empire austro-hongrois

Document 3 : Carte de la Tchécoslovaquie à la veille de la seconde guerre mondiale

Document 4 : Le sort des minorités allemandes en Tchécoslovaquie communiste

Document 5 : Le statut des minorités en 1995

QUESTIONS

Question 1 (Document 1) *2 points*
Quelles sont les nationalités qui composent l'Empire d'Autriche-Hongrie ?
Comment appeler ce type d'État ?

Question 2 (Document 2) *2 points*
Présentez l'éducation réservée aux Slovaques sous l'administration hongroise.

Question 3 (Document 3) *2 points*
Qu'advient-il de la Tchécoslovaquie à la veille de la seconde guerre mondiale ?

Question 4 (Document 4) *2 points*
Quel est le sort réservé aux minorités allemandes de Tchécoslovaquie ?

Question 5 (Documents 2 et 4) *1 point*
De l'Empire austro-hongrois à l'Etat tchécoslovaque, y-a-t-il évolution des méthodes utilisées pour régler le problème des minorités ? Justifiez votre réponse.

Question 6 (Document 5) *2 points*
De quelle manière les minorités sont-elles traitées et en quoi consiste la protection de la convention cadre ?

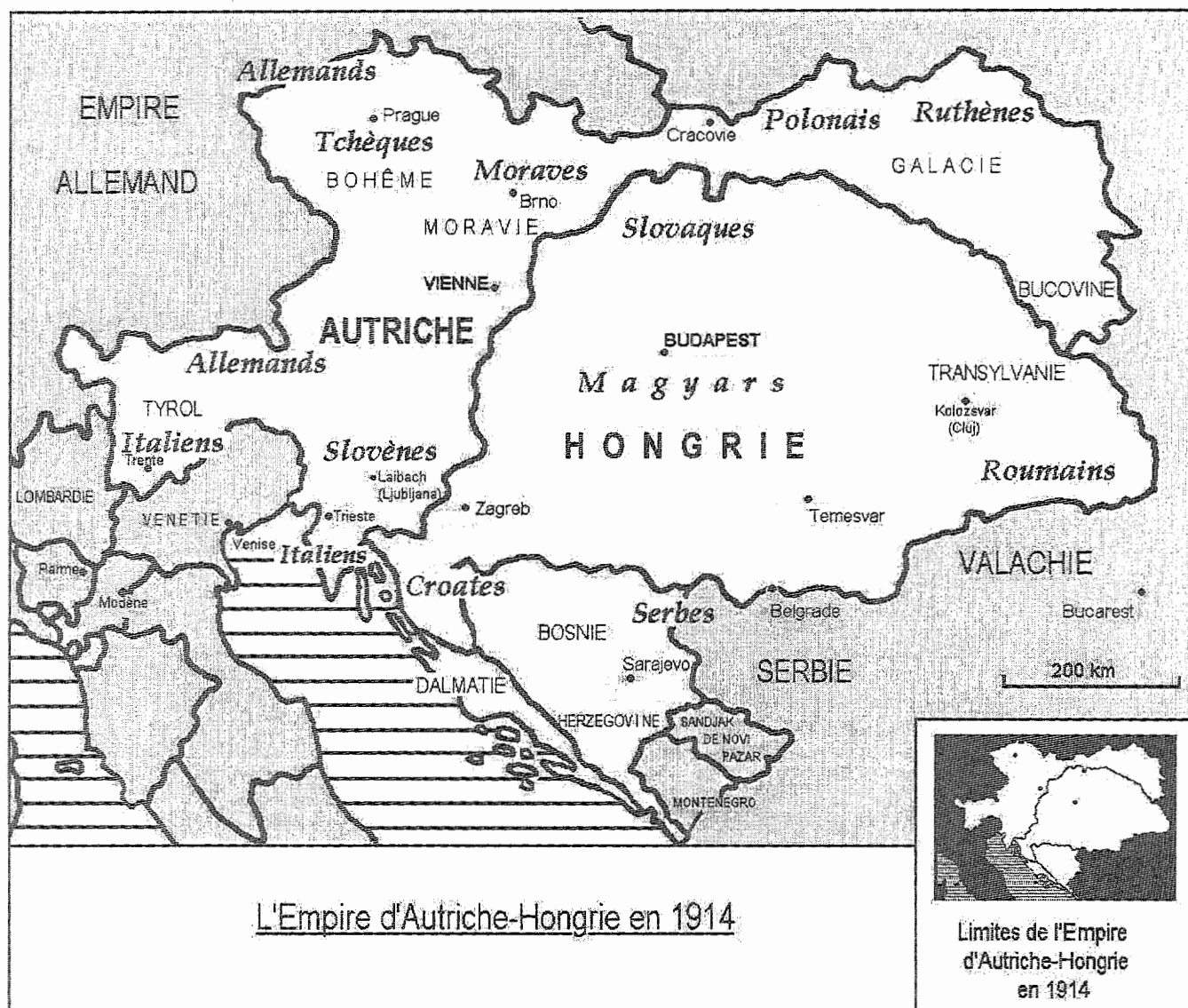
Question 7 *9 points*
À l'aide vos connaissances personnelles, des documents, et des réponses aux questions, vous traiterez le sujet suivant :

**« État national et minorités :
l'exemple de la Tchécoslovaquie de 1914 à nos jours. »**

Vous présenterez le problème que pose l'existence de minorités nationales sur le territoire de la Tchécoslovaquie en articulant votre travail autour des points suivants :

- la situation à l'issue de la première guerre mondiale ;
- les différentes solutions adoptées à différentes époques ;
- la nouvelle situation des minorités depuis 1989.

Document 1 : L'Empire austro-hongrois en 1914



D'après Georges Duby, Atlas historique mondial, p. 156, Larousse 2001

Document 2 : L'éducation réservée aux Slovaques dans l'Empire austro-hongrois.

L'analyse d'un historien français favorable à la réunion des Slovaques et des Tchèques.

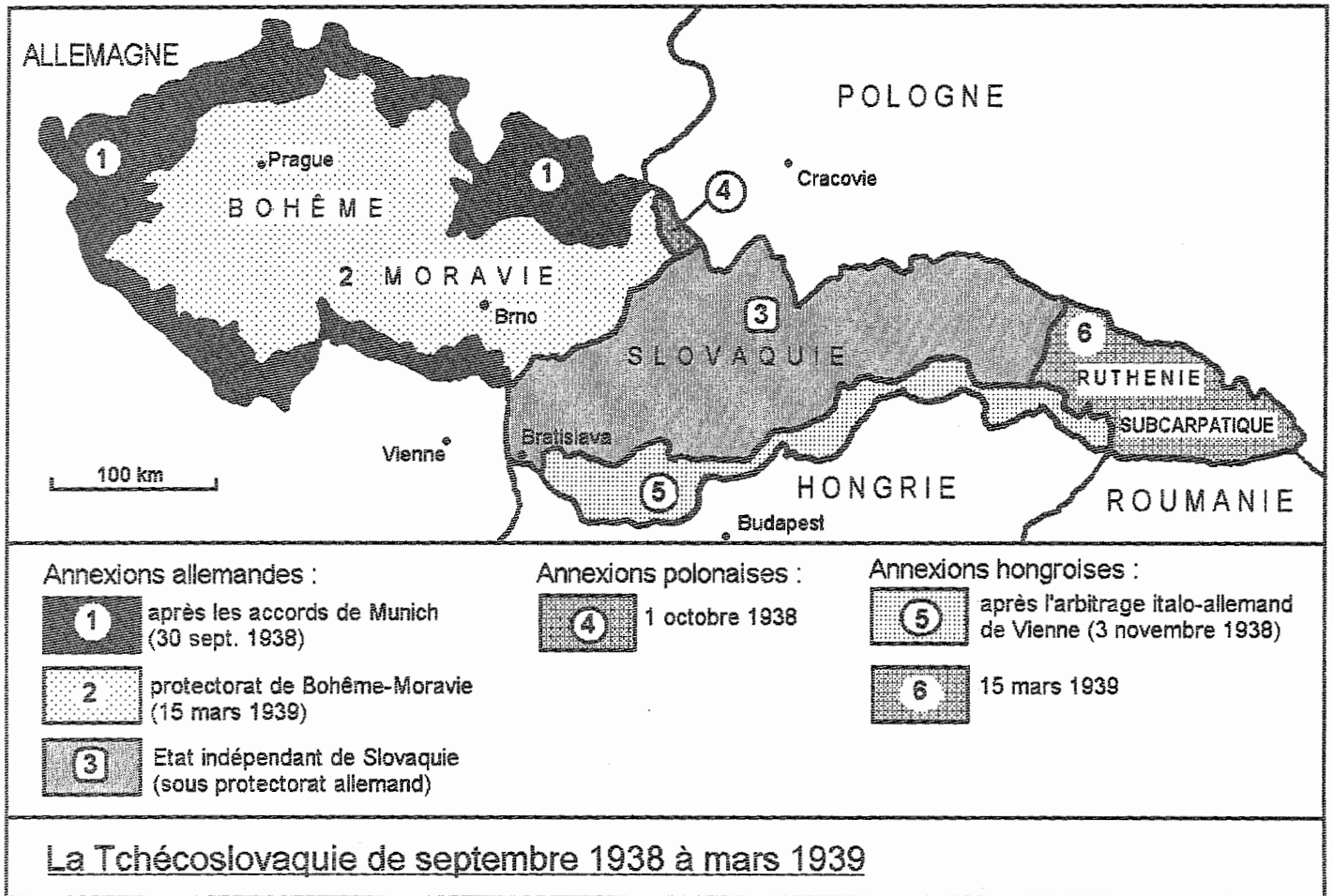
Dans les écoles publiques, les élèves slovaques traversent un douloureux purgatoire¹, houspillés² et brimés s'ils demeurent fidèles à leur langue nationale ; caressés, choyés, protégés, s'ils se convertissent à la vraie patrie magyare³. Pour leur épargner ces épreuves et ces tentations, les Slovaques avaient réussi à fonder à la fois trois gymnases⁴. On ouvrit, dès 1874, une enquête sur le lycée Revuca. Le surintendant, d'un nationalisme farouche, conclut que « les tendances slaves et par conséquent anti-magyares ne permettaient pas d'espérer de l'enseignement des résultats favorables et utiles à la patrie » ; le gymnase est aussitôt fermé (30 juillet 1874). Le ministre, mis en appétit, envoie une deuxième commission inspecter le gymnase de Zniov. Elle ne constate aucun abus. Nouvelle enquête, aussi infructueuse. Le ministre s'avise que les bâtiments sont vieux, ne répondent pas aux exigences de l'hygiène moderne. Les murs ne sont pas assez secs. En pleine période scolaire les 200 élèves sont mis à la porte et le lycée fermé...

Depuis, toutes les demandes des églises et des communes pour fonder de nouveaux gymnases sont restées sans réponse. En revanche, sur le territoire slovaque, on compte quatre facultés de droit, 36 écoles moyennes, 15 écoles normales, toutes uniquement magyares.

E. Denis, *La Question d'Autriche et les Slovaques*, Delagrave, 1917.

1. purgatoire : « lieu » intermédiaire entre le paradis et l'enfer dans lequel l'âme des morts expie ses fautes.
2. houspillés : bousculés, tourmentés.
3. magyare : hongroise.
4. gymnases : lycées.

Document 3 : Carte de la Tchécoslovaquie à la veille de la seconde guerre mondiale.



D'après l'Encyclopédie Universelle, Edition 1985, vol. 17 p. 736, art. de Jacques Rupnik.

« Les générations nées sous le communisme ne connaissent pas la langue de leurs parents ou grands-parents : il était interdit de parler allemand en public et pas question de l'apprendre à l'école. Il y avait la peur de la répression. (...) » se souvient Oskar Snehota, un entrepreneur de 48 ans.

L'éradication de la « germanité » des autochtones¹ a été violente. « Nous portions un grand « N » (pour Nemec, Allemand en tchèque) sur nos habits, les rations alimentaires étaient la moitié de celles des Tchèques, les mamans allemandes ne recevaient pas de tickets pour des bonbons pour les enfants, les adolescents comme moi étaient interdits d'études et devaient travailler manuellement », se souvient des premières années d'après-guerre Horst Kostritza. Douze ans après la chute du communisme, ces souvenirs laissent un goût amer (...). »

« Les Pruscos de Silésie tchèque² redécouvrent leurs racines allemandes »,
Le Monde, 8 mars 2002.

1. *autochtone* : personne vivant sur un territoire dans lequel elle est née.
2. *Silésie tchèque* : région située au nord de la Moravie. (La plus grande partie de la Silésie tchèque avait été rattachée au III^e Reich dans le cadre des accords de Munich.)

Document 5 : Le statut des minorités en 1995

Extraits de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, adoptée par l'assemblée fédérale de la République fédérale Tchèque et Slovaque et faisant partie intégrante de l'ordre constitutionnel de la République Tchèque ainsi que celui de la Slovaquie depuis la partition des deux États en 1993.

« Les États membres du Conseil de l'Europe et les autres États, signataires de la présente convention cadre,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes que sont leur patrimoine commun ;

Considérant que l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

(...)

résolus à protéger l'existence des minorités nationales sur leur territoire respectif ;

(...)

Sont convaincus de ce qui suit :

Titre II

Article 4

1) Les Parties s'engagent à garantir à toute personne appartenant à une minorité nationale le droit à l'égalité devant la loi et à une égale protection de la loi. A cet égard, toute discrimination fondée sur l'appartenance à une minorité nationale est interdite.

Article 5

- 1) Les Parties s'engagent à promouvoir les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et développer leur culture, ainsi que de préserver les éléments essentiels de leur identité, que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel.
- 2) Sans préjudice des mesures prises dans le cadre de leur politique générale d'intégration, les parties s'abstiennent de toute politique ou pratique tendant à une assimilation contre leur volonté des personnes appartenant à des minorités nationales et protègent ces personnes contre toute action destinée à une telle assimilation.

Article 7

Les Parties veilleront à assurer à toute personne appartenant à une minorité nationale le respect des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, à la liberté d'expression et à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Article 10

1) Les Parties s'engagent à reconnaître à toute personne appartenant à une minorité nationale le droit d'utiliser librement et sans entrave sa langue minoritaire en privé comme en public, oralement et par écrit. »

Strasbourg, le 1^{er} février 1995.

(site Internet du Conseil de l'Europe)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

- U 52 -

Sujet 2

NEW YORK : LIEU DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE

Document 1 : Le 11 septembre vu par Bado

Document 2 : Les flux aériens dans le monde

Document 3 : La population et la richesse des grandes agglomérations d'Amérique du Nord

Document 4 : La Mégalopolis

Document 5 : Le rayonnement de New York

QUESTIONS

Question 1 (Document 1)

3 points

À quelle occasion le journal *Le Monde* a-t-il publié ce dessin de presse ? De quelle manière le dessinateur rend-il compte de l'événement ? Pourquoi New York a-t-elle été visée ?

Question 2 (Document 2)

2 points

Quelle est la place de New York dans le réseau aérien mondial ?

Question 3 (Document 3)

2 points

Comparez le Produit Urbain Brut et la population de New York avec les mêmes données concernant les autres agglomérations nord-américaines.

Question 4 (Document 4)

3 points

Qu'est-ce que la Mégalopolis ?

Justifiez cette affirmation : " Les deux grandes agglomérations, New York et Washington, jouent un rôle majeur dans les affaires économiques et politiques du monde".

Question 5 (Document 5)

2 points

Quels autres domaines de l'influence de New York ce document évoque-t-il ?

Question 6

8 points

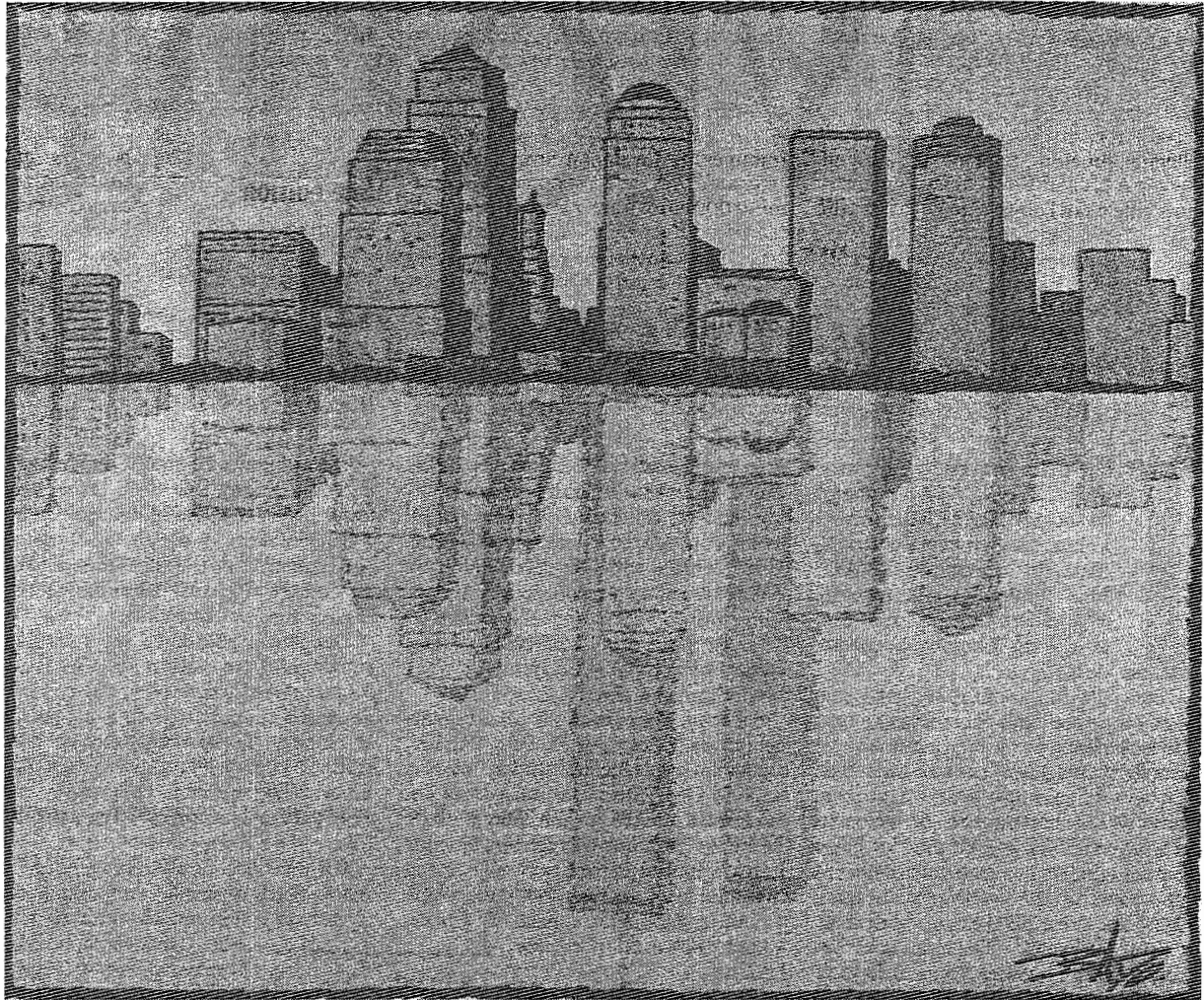
À partir de vos connaissances, en vous appuyant sur les documents et les réponses aux questions, vous rédigerez un texte organisé sur le sujet suivant :

« New York : lieu de la puissance américaine »

Vous pourrez, par exemple, organiser votre réponse à partir du plan suivant :

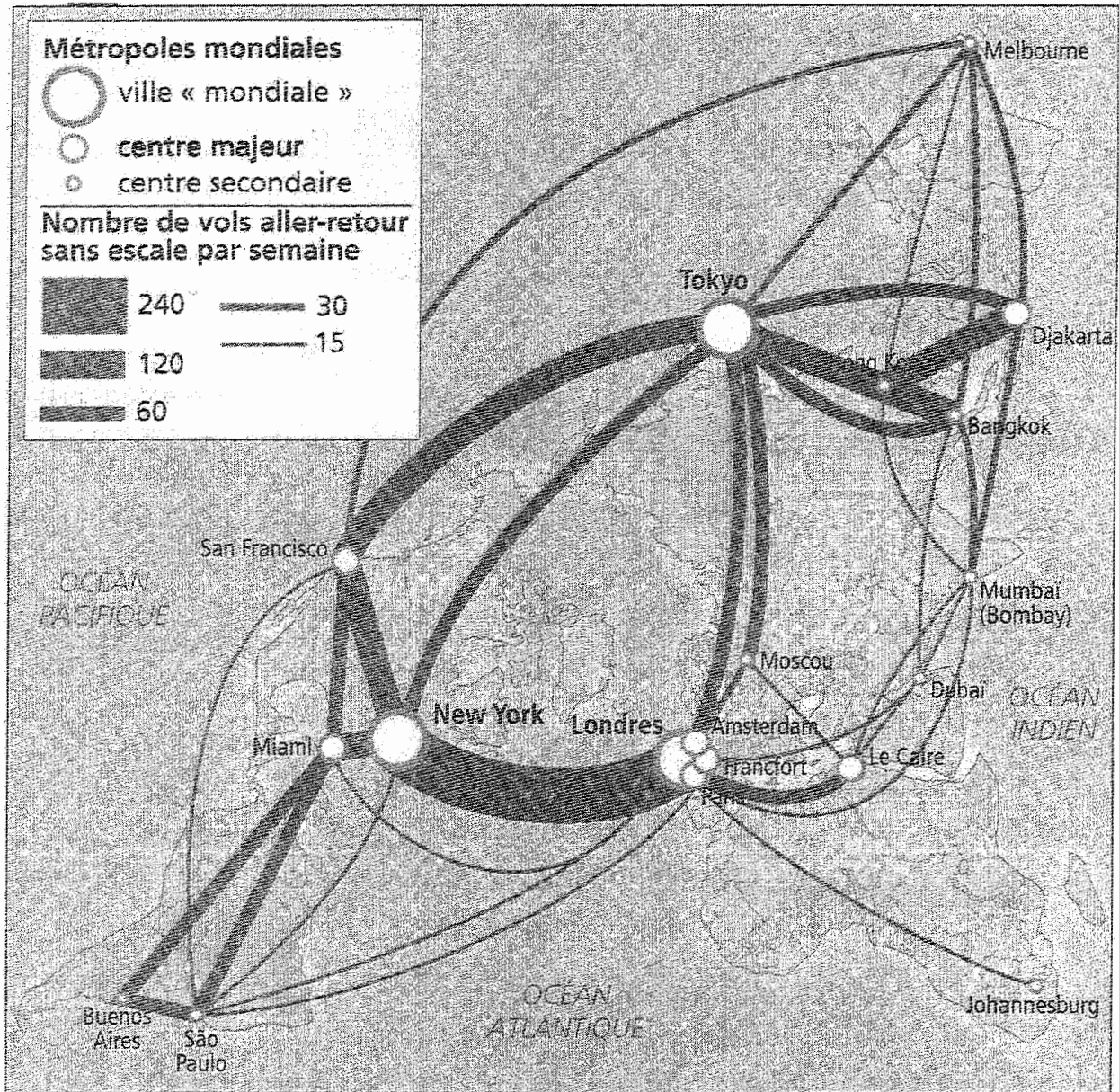
- une puissance à l'échelle américaine,
- une puissance à l'échelle mondiale,
- une puissance contestée.

Document 1 : Le 11 septembre par Bado



Dessin de Bado, paru dans *Le Droit* (Ottawa, Canada),
repris dans *Le Monde* du 11 septembre 2006.

Document 2 : Les flux aériens dans le monde



Atlas du Monde Diplomatique, 2003.

Document 3 : La population et la richesse des grandes agglomérations d'Amérique du Nord

Agglomérations	Produit Urbain Brut* en milliards de dollars	Rang mondial pour le PUB*	Population en millions d'habitants	Rang mondial pour la population
New York	830	2	24	2
Los Angeles	457	4	18	6
Chicago	273	7	11	23
San Francisco	214	8	7	38
Washington-Baltimore	212	9	8	33
Boston	173	12	5.8	50
Miami	134	14	5.7	52
Dallas	124	16	5.9	47
Detroit	120	17	5.9	48
Toronto	107	19	5.3	57
Houston	98	23	5.3	58
Mexico	93	25	22	3
Tokyo**	1444	1	33	1
Paris**	361	5	11	22

* Le Produit Urbain Brut (classification de Taylor 1997) est l'application du PIB total à la population d'une agglomération. (Sources Globalcities)

** Les chiffres concernant Tokyo et Paris sont donnés à titre indicatif

Population en 2006 à partir des données internet : www.populationdata.net

Sources des données : sites géographiques internet : www.populationdata.net/ameriques.php et <http://globalcities.free.fr/hierarchie.htm>

Document 4 : La Mégalopolis

De Boston à Washington, les densités de population sont les plus élevées du pays et les grandes agglomérations se rejoignent en un ensemble urbain quasiment continu de plus de 1000 km, marqué par l'intensité des flux de communications terrestres, téléphoniques et financières. Il s'agit de la Mégalopolis analysée par le géographe Jean Gottmann en 1961.

Boston et Philadelphie sont les foyers de l'Indépendance américaine, Baltimore est un grand port industriel. Les deux grandes agglomérations, New York et Washington, jouent un rôle majeur dans les affaires économiques et politiques du monde. Leur économie repose sur l'information et les nouvelles technologies.

L'emprise culturelle du Nord-Est sur l'ensemble du pays est évidente et se manifeste par l'intermédiaire de prestigieux musées et universités et l'influence des journaux.

Yves Boquet, *Les États-Unis*, Belin Memento Géographie, 2003.

New York, la ville la plus cosmopolite des États-Unis, comprend des universités de grande renommée (*Columbia University*, *New York University*) et se présente toujours comme la capitale culturelle du pays, bien qu'elle commence à être concurrencée par Los Angeles, dont elle s'inspire même parfois. (...) Capitale de la presse et des maisons d'édition à partir du XIXème siècle, lorsqu'elle arrive à supplanter Philadelphie, New York n'a cessé d'attirer les écrivains. (...)

La ville abrite des musées de réputation internationale. Le *Metropolitan Museum of Art*, qui relève d'une initiative privée remontant à 1870, est une institution indépendante dont les bâtiments appartiennent à la ville ; la *Frick Collection*, collection d'un riche industriel de Pittsburgh, fut présentée au public à partir de 1935, dans un hôtel construit dans le style néo-classique français; le *Salomon Guggenheim Museum* est abrité dans un bâtiment, œuvre d'art en lui-même, construit par l'architecte américain Franck Lloyd Wright; le *Museum of Modern Art* (M.O.M.A), un des plus beaux musées d'art moderne du monde, a été inauguré dix jours après le krach de Wall Street, en 1929, et relève également d'une initiative privée. L'ensemble de ces musées a permis au public américain de découvrir la peinture européenne, alors que le *Whitney Museum of American Art* est consacré aux seuls artistes américains.

La ville s'est dotée, en 1966, d'un ensemble destiné aux représentations théâtrales et musicales, le *Lincoln Center for Performing Arts*, réunissant le *Metropolitan Opera House* et le *New York State Theater*. La réputation de New York dans le domaine musical, est également associée au *Carnegie Hall*, qui a plus d'un siècle.

Cynthia Ghorra-Gobbin, *Encyclopedia Universalis*, 2003.